



## **PREAVIS MUNICIPAL No 19 – 06**

Sainte-Croix, le 10 mai 2019

Au Conseil communal de et à Sainte-Croix

### **Construction d'un couvert dans le préau du Collège de la Poste**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **Objet du préavis**

Le présent préavis a pour but de demander un crédit de **Chf 119'500.00 TTC** destiné à financer les travaux de construction d'un couvert dans le préau du Collège de la Poste sis Avenue de la Gare 10.

#### **Préambule**

Le Collège de la Poste, qui abrite environ 340 élèves des classes de la 7<sup>ème</sup> à la 11<sup>ème</sup> année est dépourvu de couvert.

Actuellement, les élèves sortent par tous les temps mais obtiennent une autorisation exceptionnelle de rester dans les corridors en cas de fortes intempéries. Ce fonctionnement, historique, s'est vu compliqué depuis 2014 par l'arrivée des élèves de Baulmes et Vuiteboeuf qui rend dorénavant le maintien d'autant d'élèves dans les couloirs difficile.

Ainsi, la construction d'un couvert dans la cour du collège apparaît comme une nécessité non pas en regard du confort de ses utilisateurs mais bien pour des raisons de sécurité et gestion d'un nombre important d'élèves.

#### **Le projet**

Classé en note 3 auprès du recensement architectural du canton de Vaud, tout projet touchant le Collège et son préau doit s'intégrer et respecter le tissu bâti existant. Ce bâtiment scolaire fait partie de notre patrimoine, de notre identité et c'est pourquoi il est important de le préserver et de le respecter lorsque l'on veut modifier ses espaces.

En collaboration avec le bureau Gueissaz & Lopez, le service Bâtiment a développé un avant-projet afin d'obtenir un schéma de principe.

Il a été tenu compte du fait que le préau est utilisé comme parking en dehors des heures scolaires et qu'en saison hivernale, ce secteur doit pouvoir être déneigé de façon rapide et sécurisée au moyen de véhicules lourds.

Implanté au Sud du préau, ce couvert reprend les formes des feuillages et couronnes des arbres existants afin d'obtenir une intégration habile et légère.

D'une hauteur d'un peu plus de 4 mètres, ceci afin de pouvoir effectuer les opérations de déneigement à proximité, ce couvert aura une surface d'environ 80 m<sup>2</sup>.

Deux poteaux en acier seront encastrés sur des socles béton qui supporteront la structure bois et la couverture qui sera en zinc-titane pré patiné de teinte verte.

Ce couvert respectera les charges dues, principalement, par l'accumulation de neige ainsi que les vents.

### Fondation Mutrux

La « Fondation du Dr Henri Mutrux » est née des souhaits de M. Henri Mutrux et a été constituée le 8 novembre 1995. Elle a pour buts :

- De permettre l'attribution annuelle d'un prix destiné à récompenser un élève fréquentant les écoles de Sainte-Croix et qui aura fait le plus de progrès tout au long de sa scolarité.
- D'améliorer les conditions de vies des élèves du groupement scolaire.
- De favoriser les échanges linguistiques et culturels des élèves du groupement scolaire.
- D'attribuer des subsides aux camps et courses d'écoles.
- D'attribuer des prix spéciaux aux élèves particulièrement méritants.

Suite à une demande de soutien pour la réalisation du couvert, la Fondation a accepté de participer financièrement pour une hauteur de CHF 30'000.00.

### Détail des coûts

Afin de permettre l'élaboration de l'avant-projet, ainsi que le détail des coûts, un montant de CHF 5'500.00 a été accordé au bureau d'architecte Gueissaz & Lopez SA par la Municipalité.

Avant-projet (conception et estimation des coûts)	CHF	5'500.00
Architecte	CHF	5'000.00
Géomètre (enquête + cadastration)	CHF	6'000.00
Ingénieur-Civil	CHF	14'000.00
Travaux maçonnerie	CHF	38'000.00
Travaux charpente	CHF	17'500.00
Travaux ferblanterie + étanchéité	CHF	24'500.00
Taxes permis de construire (CAMAC + publication)	CHF	3'500.00
Divers et imprévus ~5 % sur CHF 110'000.00	CHF	5'500.00
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>119'500.00</b>

Montant de la participation financière « Fondation Mutrux » : CHF 30'000.00

## Planning

Ces travaux sont planifiés pour le printemps 2020. Ils devront être repoussés à une date postérieure si la procédure de demande de permis de construire (enquête publique) devait prendre plus de temps.

## CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### d é c i d e :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre la construction d'un couvert dans le préau du Collège de la Poste;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **Chf 119'500.00**. Le compte 9143.19.06 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement, sous déduction de la participation financière de la Fondation « Mutrux » par le compte 356.2.3311 sur une période maximale de 5 ans, la première fois au budget 2021.

L'influence sur le budget pour la partie à charge de la Commune sera de l'ordre de Chf 19'250.-- la première année en tenant compte des intérêts (1.5 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 5 années, le coût représente Chf 18'700.-- avec une annuité constante.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



F. THEVENAZ



Le Secrétaire :

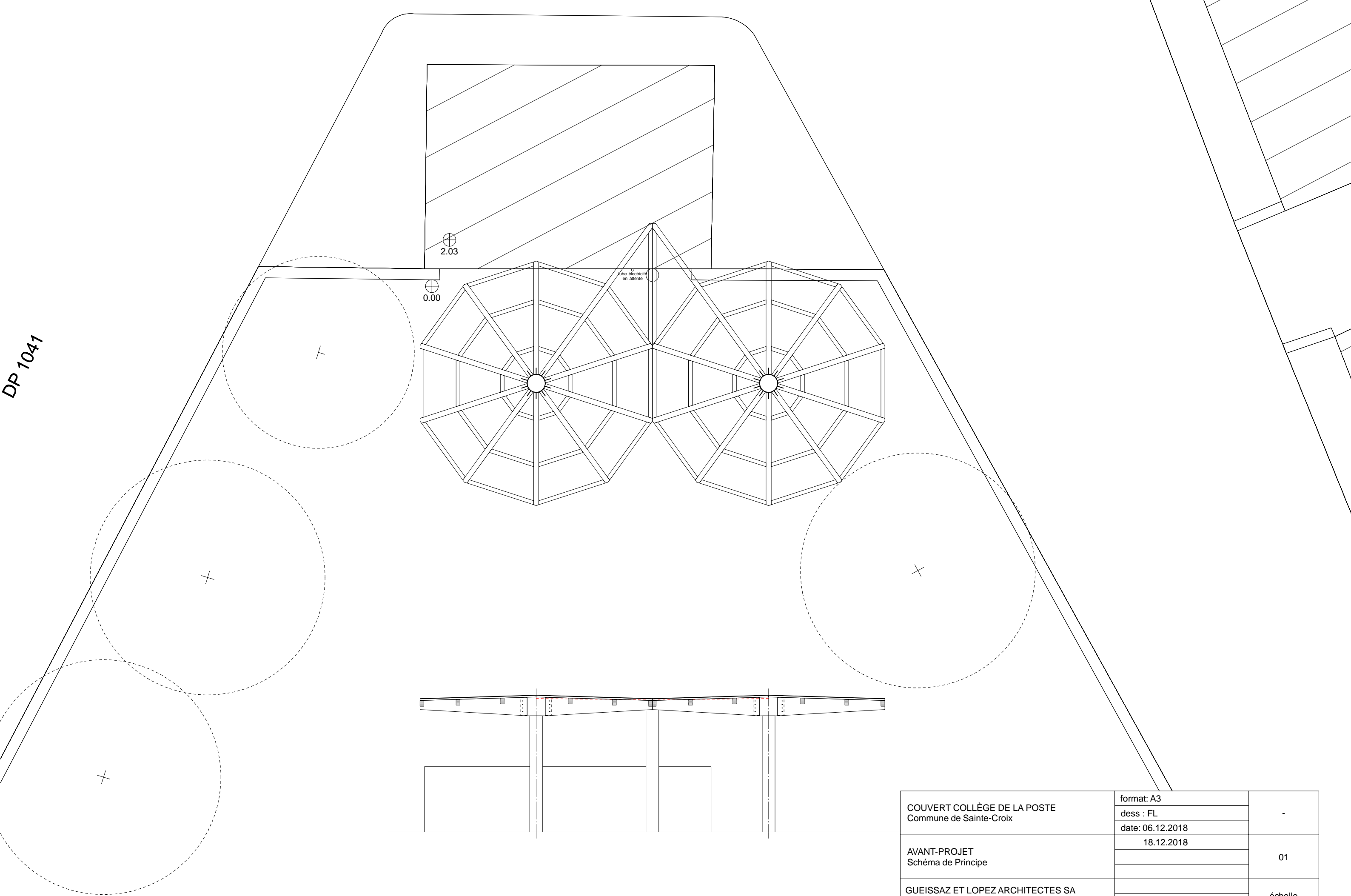


S. CHAMPOD

**Annexe : Plan du projet A3**

**Délégué municipal : M. Olivier Guignard, Municipal**

DP 1041



COUVERT COLLÈGE DE LA POSTE  
Commune de Sainte-Croix

AVANT-PROJET  
Schéma de Principe

GUEISSAZ ET LOPEZ ARCHITECTES SA  
rue des Arts 11 - 1450 Sainte- Croix  
tél. 024 454 23 12 - Fax: 024 454 43 50

format: A3

dess : FL

date: 06.12.2018

18.12.2018

-

01

échelle  
1/100